VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 1 MAI 1918 — No. 25

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
[illegible]NT. GAUVIN
[illegible]PRIMEUR

Toutes [illegible]ions concernant le journal ou [illegible]erie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

NOBLESSE

Nos grands hommes d'Etat continuent à déverser leurs amabilités sur le dos des Canadiens-français.

La bonne entente et la concorde, voyez-vous!

Les bons procédés engendrent l'amitié; puis, quand on a l'esprit large et que l'on combat pour un ideal tel que la protection des petites nationalités, ainsi que pour une cause aussi noble que celle de l'Empire, on serait vraiment indigne du titre de patriote, et l'on n'aurait rien fait pour son pays, si l'on n'avait donné comme bien d'autres, son coup de botte, à celui que l'on croit plus faible que soi.

C'est le cas de M. Clements, député de Comox-Atlin, Colombie Anglaise.

Il est suave! celui-là, et d'autant plus surprenant, qu'il vient d'une province où l'on était accoutumé à voir une plus grande générosité, et que lui-même nous avait montré jusqu'à présent, une photographie plus intelligente de sa personalité.

Faut-il, tout de même, que cette guerre terrible ait faussé le jugement et excité les nerfs de bien des gens!

L'on avait jusqu'ici affublé les Canadiens-français de bien des qualificatifs.

La kyrielle des noms que l'on nous a donnés serait vraiment trop longue à lire; poltrons, ingrats, sans-coeurs, coquerellés, bâtards ne donnent qu'une faible idée des compliments flatteurs sous l'avalanche desquels l'on a voulu nous écraser, vraiment avec trop d'ardeur.

Après les paroles, ce seraient les actes.

Il ne s'agirait plus maintenant que de déporter les Canadiens-français de Québec, dans les forêts de la Colombie Anglaise pour y bûcher, là, tout le bois qu'il faut pour le commerce de ces maîtres de la patrie.

Vraiment, messieurs, vous nous faites trop d'honneur! et, si après cela nous n'allons pas nous trainer à vos pieds, nous n'avons aucune notion de la gentilhommerie et encore moins de la reconnaissance.

Et bien, oui, tout incroyable que cela puisse paraitre, c'est vrai quand même, et, comme le Marseillais disait: "De moi, rien ne m'étonne!" Nous pourrons dire maintenant : "De ces grands et uniques Canadiens, rien ne nous étonne!"

Nous prenons le résumé du discours de M. Clements dans La Patrie, de Montréal :

"En guise de précaution oratoire le député de Comox-Atlin dit qu'il a "beaucoup d'estime pour les Canadiens-français, mais il ne voit pas pourquoi "de 50, à 75,000 Canadiens-français de la province de Québec travaillant sur "de petites fermes '2 par 4 et ayant à peine cent verges de largeur' ne de- "vraient pas être envoyés dans la Colombie-Britannique pour travailler dans "les forêts et aider à la coupe de l'épinette dont les Alliés ont un si grand "besoin. Il suffirait d'un séjour de six mois ou d'un an dans la Colombie- "Britannique pour que ces Canadiens-français soient de meilleurs citoyens à "leur retour dans la province de Québec.

"M. Clements dit ensuite ce qu'il ferait si Dieu plaçait les rênes du gou- "vernement entre ses mains et l'investissait de pouvoirs absolus : Avant que "les aiguilles de l'horloge marquent douze heures, ce soir, ce pays n'aurait "qu'un seul drapeau, une seule école, une seule langue."

Mais, il est charmant! ce monsieur.

Quelle ampleur dans la pensée! Quelle claire vision des besoins du pays! Quelle noblesse dans la conception, d'un plan d'une générosité digne des brutes, qui, il y a déjà longtemps, dispersaient les familles acadiennes, en arrachant les enfants des bras de leurs mères les épouses de leurs époux, les entassant, pêle mêle, sur des bateaux avec ordre de les distribuer partout où l'on pourrait, pourvu que les victimes ne puissent pas se retrouver et refaire leurs foyers.

M. Clements, est évidemment né trop tard dans un monde trop vieux.

En plus de passer pour un imbécile, il risque fort d'avoir un bien mince succès.

Faut il se fâcher, rire, ou dédaigner un tel langage?

Vraiment, à lire tout ce qui s'est ecrit et dit sur notre compte depuis quelques temps, il y a de quoi émouvoir les constitutions, même les plus robustes.

Celui qui n'a aucune responsabilité peut se donner le plaisir d'être un sot, si ça l'amuse; mais, il nous semble qu'un membre du Parlement Canadien, surtout d'un Parlement de guerre, n'a pas le droit de se donner le loisir d'être un bêta.

L'on semble oublier trop souvent en certains quartiers, que le Canadien-français est chez lui au Canada, et partout au Canada.

Il est libre de ses actions, il a le droit de vivre où il veut, il peut faire le métier qu'il voudra et il a le droit de se déplacer à son gré et à sa guise.

Il marche ici dans sa maison et se promène sur son domaine.

Il est vrai que son droit lui est contesté souvent, nous pourrions dire, toujours.

Il est vrai que la force brutale empiète souvent sur ses droits naturels et religieux. Il est vrai qu'il doit lutter sans cesse pour empêcher qu'on le jette en dehors de ses domaines.

La vie pour lui, n'est pas toujours rose; mais, n'avez crainte, messieurs! pendant ce temps il s'aguerrit; son énergie prend tous les jours de nouvelles forces, ses convictions religieuses et nationales s'affermissent sans cesse, au milieu de ce combat de tous les jours.

Il a vécu dans le passé, il vivra dans l'avenir. Soyez-en convaincus!

Il aura sa revanche!

Qu'on l'appelle "Revanche des berceaux" ou "Revanche de l'âge viril". Cette revanche s'en vient.

Nous sommes fiers de le dire cependant. Ce sera la revanche honorable, du gentilhomme français, du catholique convaincu qui se venge, en donnant gratuitement à son persécuteur de jadis, les droits, pour l'obtention desquels il a dû, lui, lutter opiniâtrement jusqu'à victoire finale.

NOS JEUNES CONSCRITS

Ils se sont conduits en braves.

Ils ont donné un exemple [illegible] de soumission à la loi du pays.

[illegible]

jeunesse universitaire et nos jeunes collègiens, ont battu la marche dans le sentier du devoir.

Quelques-uns l'ont fait au prix de sacrifices énormes, l'on peut dire que tous le font héroïquement.

Car, il ne faut pas l'oublier, et, l'histoire devra le dire.

Le Canadien-français, n'occupe pas dans cette guerre, la même situation que l'anglais ou le français.

Il n'a pas, pour lui infuser dans les veines l'ardeur guerrière, les mêmes raisons qui devraient fair bouillir le sang Anglais et le sang du Français de France.

Le Canadien-français prend part à la lutte aujourd'hui, sous l'empire d'un noble sentiment de loyauté vis-à-vis la couronne d'Angleterre, et il se rappelle que ses ancêtres viennent de France.

Son sang Français est resté pûr et la noble France, attaquée et meurtrie, ne le laissera jamais froid.

Fidèle au serment d'allégeance prêté pour lui par ses ancêtres au roi d'Angleterre et à son drapeau, il fera aujourd'hui ce que ses pères ont fait à chaque moment critique de l'histoire.

Fidèles sur les bords du Saint-Laurent en 1775 et 1812, comme les métis-français le fûrent sur les bords de la Rivière Rouge en 1870, ils le seront encore au moment de la Grande Guerre, malgré les insultes, les basses attaques, les calomnies et les honteuses provocations de toute la valetaille, qui a voulu depuis le commencement de la lutte et encore aujourd'hui, accaparer pour elle seule le patriotisme, le courage moral, et les honneurs du combat.

Malgré les lois iniques que l'on a édictées contre eux dans les provinces anglaises non-seulement dans le passé, mais même depuis que la guerre est commencée; malgré les injustices criantes dont ils sont les victimes; injustices que l'on reconnait dans l'intimité, mais que l'on n'a pas le courage de reconnaître et de réparer publiquement, les Canadiens-français feront leur devoir comme des hommes de coeur et comme des braves.

Cette jeunesse héroïque, nous la saluons avec admiration!

UN BRAVE

Il y a, dans le gouvernement du Manitoba, un ministre qui a reconnu privément, qu'en 1890, la majorité de ce pays avait causé à la minorité, une grave injustice.

Ce ministre a avoué privément qu'il avait honte de la loi Norris, loi qui enlevait tout vestige de l'enseignement du Français dans les écoles du Manitoba, et cela, en pleine guerre, au moment où l'on demandait à tous, aux Canadiens-français comme aux autres, de donner généreusement leur sang pour la patrie.

Ce brave homme a voté publiquement pour cette loi inique dont, privément, il rougissait!

Va-t-il enfin se décider à parler? Va-t-il soulager son coeur de ce fardeau?

C'est le temps. Nos jeunes Canadiens-français vont verser leur sang pour le drapeau de la patrie.

Ce drapeau est l'emblême de l'honneur, de la justice et de la liberté.

L'honneur, chez ce monsieur, va-t-il parler plus haut que le fanatisme ou l'amour du pouvoir politique?

Voyez-le venir,. messieurs, c'est un brave!

LA CHERTE DES VIVRES

La nourriture de tous les jours se vend à des prix effroyables.

Les prix montent sans cesse.

Le riche se plaint et le pauvre souffre.

L'ouvrier comme le travailleur ne peut aujourd'hui, avec son salaire, se procurer toute la nourriture que réclame sa famille.

Pendant ce temps on brûle par milliers de livres la nourriture qui se gâte dans les entrepôts frigorifiques.

C'est un scandale!

Les journaux nous disaient l'autre jour, qu'à Toronto, l'on a brûlé au délà de 45,000 livres de nourriture. L'on se rappelle ce qui s'est passé à Winnipeg il n'y a pas longtemps.

Combien de temps cela va-t-il durer? et quand prendra-t-on énergiquement les mesures nécessaires, pour mettre à la raison et ramener au sentiment de l'honneur ceux qui profitent indignement des misères du pauvre?

UN HOMME INTELLIGENT

Un certain personnage de l'Alberta proposait sérieusement il y a quelques jours, d'engraisser les vieux chevaux du Canada, pour les envoyer aux soldats Français.

Il disait que l'on pourrait ainsi envoyer le boeuf et le bacon, aux soldats Anglais qui eux n'étaient pas accoutumés à la viande du cheval, tandis que les autres.... connaissaient cela, voyez-vous.

Parce que dans certains endroits de Paris, l'on vend du cheval, il conclut évidemment que le cheval est un mets national de la France.

C'est très fort!

Agitateurs et alarmistes

Ils forment en deux groupements, la petite armée du défaitisme dont, à Paris, à Londres, à Rome, à Washington les gouvernements alliés se sont enfin décidé à arrêter les opérations et les manoeuvres qui, dans les pays de l'Entente, compromettaient la sécurité nationale; mais entre ces deux groupements existe une différence qui ne permet pas de les confondre. Les agitateurs, politiciens de carrière, sont des volontaires conscients de leurs actes, de leurs paroles et du but qu'ils poursuivent. Pour ne parler que de ce qui se passe en France et dont nous sommes plus directement témoins, nous constatons que, depuis les débuts de la guerre et à la faveur d'une tolérance regrettable, ils ont [illegible] dans la presse et [illegible] Parlement, mais que leurs [illegible] Leurs tentatives criminelles pour jeter la démoralisation dans les tranchées n'ont pas eu meilleure fortune. Les plus coupables sont maintenant aux prises avec la justice, et l'activité de leurs complices conscients ou non est singulièrement paralysée depuis que, du haut de la tribune, le président Clemenceau a fait entendre la voix de la France. Ces complices pourront s'agiter encore; ils n'empêcheront pas que le ballon défaitiste ait été définitivement crevé.

Mais, à côté d'eux, nous avons vu entrer en scène un autre groupement, celui des alarmistes. La longueur de la guerre, les événements de Russie, les malheurs de l'héroïque armée roumaine leur ont fait beau jeu, et jusqu'au jour où on a pris le parti de les considérer comme non moins dangereux que les agitateurs, ils ont fait beaucoup de mal. A l'heure actuelle on ne saurait affirmer qu'ils ont cessé d'en faire.

C'est une raison pour imposer [illegible] devoir aux patriotes de les démasquer et de les dénoncer partout où ils les rencontreront tâche d'autant plus facile que presque toujours ils sont bavards, imprudents, animés du désir d'impressionner leurs auditeurs par des révélations sensationnelles, ce qui d'ailleurs donne lieu parfois à des incidents qui nous enseignent quelle est la meilleure manière de leur répondre.

Il y a quelques semaines, lors des dernières neiges, surpris par une tourmente, je m'étais réfugié pour en attendre la fin sous une porte cochère. Parmi les personnes qui y avaient cherché un abri se trouvaient deux dames qui me parurent appartenir à la classe moyenne. Elles causaient ensemble avec animation. Leurs propos se résumaient en ceci: "Tout est perdu, nous ne sommes pas en état de résister", et autres commentaires calomnieux et décourageants. Elles parlaient assez haut pour être entendues et semblaient tirer orgueil de l'effet de leur langage. Sur les visages de mes voisins, hommes et femmes, je voyais monter l'indignation et la colère; mais ils gardaient le silence. Je m'approchai des deux jacasses:

"Si vous continuez, mesdames, leur dis-je, j'appelle un sergent de ville et je vous fais arrêter".

Un bravo général me fit écho; elles commencèrent par protester, et l'une d'elles eut l'impudence de déclarer que, "grâce à Dieu, elle n'avait aucun parent dans les tranchées." Sa voix se perdit dans les huées. Quelqu'un fit alors remarquer que les alarmistes les plus actifs sont presque toujours des gens à qui la guerre ne fait courir aucun risque et qui n'ont à n'en souffrir que parce qu'elle dérange leurs habitudes. Quoique la neige tombât toujours, mes péronnelles s'empressèrent de filer.

"Il serait bon, murmura une voix à mon oreille, que tout le monde fit ce que vous venez de faire."

C'était la vérité, et je crois que nous ne devons pas hésiter, dans les cas analogues, à procéder nous-mêmes à une opération de police.

Voilà l'alarmiste tel qu'il nous apparaît aujourd'hui et qu'il importe de poursuivre comme mauvais citoyen.

Ernest DAUDET.

FEMINISME ANTIFAMILIAL

Plusieurs députés, parmi lesquels nous remarquons M. Marin, député de Nancy, et M. Roulleaux-Dugage, député de l'Orne, ont fondé un groupe parlementaire des droits de la femme, et, à l'ouverture de la session, ce groupe a reçu les bénédictions du doyen, M. Siegfried. Il a fait paraître depuis les quatre articles de son programme : 1 droit de vote pour la femme; 2 droit pour la femme de recevoir, à travail égal, salaire égal à celui de l'homme; 3 facilitation à la femme des fonctions publiques; 4 la séparation de biens établie comme régime normal du mariage, sauf stipulations contraires définies par contrat.

C'est sur ce terrain que le féminisme va lutter pour faire triompher les "revendications" de la femme et, par ce triomphe, lui garantir dans la vie politique, économique et sociale une égalité complète avec l'homme.

Parmi les députés qui ont adhéré à ce groupe et à ce programme, nous en distinguons plusieurs qui, d'autre part, s'intéressent au relèvement de la famille française et du problème vital de la natalité; ils ne voient pas qu'ils poursuivent simultanément deux objets inconciliables, et que le féminisme est l'adversaire de la fécondité du foyer, puisqu'il porte les plus terribles coups à la solidité et à la vie de ce même foyer. Une connaissance plus précise des expériences passées pourrait le leur apprendre.

* * *

Avec l'affaiblissement des croyances religieuses et de la tradition nationale, la matrone romaine se lassa du rôle important, mais discret que la loi religieuse et les moeurs nationales lui assignaient dans l'intérieur de sa maison. Travailler au milieu de ses servantes et leur répartir la laine et l'ouvrage—comme le faisait Lucrèce et aussi la femme de nos Saints Livres—lui parut fastidieux et dégradant, et elle voulut, elle aussi, paraitre sur la place publique, dans les basiliques, où se traitaient les affaires, et dans les théâtres et les cirques où se donnaient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces.

Qu'elle ait eu raison d'élargir le cercle vraiment trop étroit de ses occupations matérielles, intellectuelles et morales, qui le contesterait de nos jours? La femme n'est pas seulement faite pour avoir des enfants et pour filer la laine. Mais, parce que sa nature est dominée généralement par la sensibilité, elle risque de dépasser rapidement l'objet que lui avait tout d'abord assigné la raison, surtout si la disparition de l'idée religieuse obscurcit chez elle le jugement et lâche la bride aux mouvements de sa passion.

C'est ce qui arriva à Rome; dans le dernier siècle de la République, la matrone, dirigeant avec sagesse toute l'économie domestique, élevant dans le culte du devoir une nombreuse famille, n'était qu'un souvenir archéologique. La fille Cicéron, malgré les beaux traités de morale de son père, divorça sept fois et n'avait pas d'enfants; et, cent ans plus tard Juvenal, dans sa fameuse satire des femmes, faisait de leurs moeurs une description dont la lecture soulève le dégoût. Les jeux de hasard, avec formidables enjeux, l'engouement pour les modes les plus excentriques, les mimes et les cabotins, la passion des affaires louches et de spéculations d'argent, l'inconduite la plus ébontée s'étalant avec Messaline jusque dans le palais des Césars, l'horreur de toute vie familiale et le dégoût de la maternité, voilà ce que note le poète, et ses satires que l'on pourrait croire exagérées sont confirmées par les historiens contemporains Suétone, Tacite.

Or, ce qui contribua à ce désordre social et à ce complètement de la femme romaine, en prétendant l'émanciper, c'est l'une des quatre réformes que prône le groupe parlementaire des revendications féministes: le droit pour la femme mariée de disposer librement de ses biens et de ses revenus.

* * *

Dans les premiers siècles de Rome, la femme était toujours mineure et placée, jeune fille, sous la tutelle et la dépendance (in manu) de son père; femme, sous celle de son mari; veuve, sous celle de son fils ou de son plus proche parent mâle, et ainsi jamais elle n'avait la libre disposition de ses biens. Que l'évolution de la société et des moeurs ait rendu légitime et nécessaire la libération de la femme d'une aussi étroit sujétion, nous ne le nions pas. Le malheur voulut que l'on passât d'un excès a l'autre, de la tyrannie de l'homme à "l'émancipation" désordonnée de la femme. Dès le second siècle avant notre ère, le mariage religieux comportant la tutelle du mari disparut à peu près complètement, et les unions qui le remplacèrent furent sine manu, c'est-à-dire laissèrent aux femmes l'entière disposition de leurs dots, de leurs patrimoines et de leurs revenus.

Le mariage sacro-saint des premiers temps ne fut plus qu'une cohabitation et une association d'intérêts temporaires.

Ce fut précisémen à dater de ce moment que la femme, maitresse, avec l'argent, de tous ses moyens d'action, se lança dans la vie publique, dans les plaisirs effrénés, dans les spéculations et les coups de Bourse, le jeu et ce qu'on appelle "La grande vie". Elle y prit l'horreur de ce qui aurait ramené sa vie et ses pensées au foyer et bridé son activité extérieure: l'enfant!

Comme toute personne ayant à gérer des intérêts matériels, la femme émancipée entra en relations avec des conseillers financiers, des agents plus ou moins honnêtes; elle dut même avoir des hommes d'affaires à sa disposition. Elle eut rarement la pensée de faire de son mari son homme d'affaires, précisément parce que c'était contre lui qu'elle maintenait avec le plus de soin son indépendance; d'ailleurs, les intérêts des époux pouvaient être contraires. Aussi, voyons-nous apparaître, dès le second siècle avant notre ère, à côté de la femme romaine, en tiers avec le mari l'homme d'affaires, le gérant, le conseiller financier, le procurator.

Tous les historiens de Rome sont unanimes à constater la place importante que le procurator tint à côté de la femme "émancipée"; elle le devint bientôt plus grande que celle du mari; en apparence maîtresse de ses destinées, la femme tomba sous sa tutelle, sous sa domination. Dans ses Controverses (VII, 20), Sénèque insiste sur le pouvoir magique qu'exerçait sur la femme l'agent d'affaires beau, élégant, bien "bichonné" (procurator speciosus, calamistratus). Et quatre siècles plus tard, l'un des moralistes chrétiens qui, avec le plus de clairvoyance, ont mis le doigt sur les plaies morales et sociales de son temps, saint Jérôme, signalait les mêmes désordres quand, dans une de ses lettres (Ep. 79), il mettait en garde une grande dame chrétienne, Salvina, contre le procurator "bichonné".

La présence de ce troisième personnage qui, le plus souvent, défendait contre le mari les prétentions financières de la femme, n'était pas faite pour favoriser la vie de famille. N'insistons pas sur le rôle extra-financier qu'il joua; selon une expression vulgaire, il fut le plus souvent "le plus heureux des trois"... en supposant que l'inconduite puisse donner à quelqu'un le bonheur.

On ne fait pas impunément violence à la nature; la femme a besoin de s'appuyer sur l'homme: le Créateur lui-même l'a voulu en établissant entre les deux sexes une solidarité inéluctable et en faisant du mari le chef de la famille. Prétendre émanciper la femme, ce n'est pas la libérer, c'est l'affranchir de la juste autorité du mari pour la livrer à l'homme qui saura capter sa confiance ou ses sentiments; c'est détruire la famille.

Les Romains en ont fait l'expérience. Souhaitons que le triomphe de nos modernes féministes ne nous l'impose pas, car ce serait la ruine du foyer domestique, déjà si fortement ébranlé.

JEAN GUIRAUD.

Aux parents d'y voir

(La Défense)

La lutte que nous avons à livrer contre le petit système d'anglicisation organisé par nos adversaires religieux et civils contre notre langue française doit se faire tout d'abord à l'école. C'est là que se livre et se livrera toujours la grosse bataille, et si nous sommes obligés d'évacuer ces positions, nous devrons nous rendre le triste témoignage que le succès de la lutte st considérablement compromis.

Nos adversaires l'ont tellement bien compris que c'est là qu'ils ont tout d'abord décidé de nous combattre, parce qu'ils savent bien que s'ils peuvent réussir à faire disparaître la langue française de l'école, il deviendra assez facile ensuite, de la sortir du foyer, des affaires et de l'église. Pour justifier leur guerre injuste ils ont prétendu que nous empêchions les enfants de la langue anglaise d'apprendre leur langue, ou même que nous voulions leur enlever leur langue. C'est une tactique qui le[ur] appartient en propre, celle d'imputer aux autres les intentions qu'ils ont eux-mêmes. Quands ils veulent dévaliser un ami, ils commencent toujours—leur légitime défense—par accuser leur ami de vouloir les dévaliser.

Si le petit système d'anglicisation a décidé d'exercer son action malheureuse sur les petits enfants incapables de se protéger, il appartient aux parents de les défendre parce qu'ils ont le droit de donner, de surveiller et de diriger l'instruction de leurs enfants. Comme on ne peut jouir d'un droit sans que nous ayions un devoir, il s'en suit nécessairement que les parents ont non seulement le droit de voir à ce que leurs enfants soient instruits dans la langue maternelle; mias ils en ont aussi le devoir.

L'enfant appartient de droit aux parents; c'est un fait universellement reconnu. C'est à eux qu'incombe le devoir de l'élever, de l'instruire puisqu'il est sa propriété. En vertu du droit naturel, l'instruction des enfants appartient tellement aux parents qu'en principe, ils ne sont pas obligés de les envoyer à l'école s'ils peuvent leur donner eux-mêmes l'instruction nécessaire.

En pratique cependant, les parents ne peuvent donner eux-mêmes l'instruction nécessaire à leurs enfants, et c'est de là qu'est né le besoin de l'école. L'école, c'est le prolongement, le supplément des parents. Ce sont les parents qui la construisent, l'entretiennent de leurs deniers, choisissent les instituteurs qu'ils croient le mieux en état de les remplacer, et élisent les commissaires qui devront surveiller à leur place l'administration et la conduite de l'école.

Si l'école remplace le foyer, l'instituteur et le commissaire, les parents, il s'en suit nécessairement que les parents ont le droit d'exiger que l'école qu'ils ont construite, qu'ils entretiennent et où ils envoient leurs enfants donne une instruction qui soit la continuation directe et le développement de l'instruction qu'ils ont commencé à donner à la maison. Ne pouvant se charger eux-mêmes, pour une raison ou pour une autre de l'instruction complète de leurs enfants, ils confient cette tâche aux commissaires et aux instituteurs qui doivent les remplacer. Ils ont le droit d'exiger que ces commissaires et ces instituteurs ne viennent pas défaire ce qu'ils ont commencé, ou [illegible] viennent [illegible]tion qu'ils ne désirent pas et qu'ils

(A suivre sur la 3ème page)

"LA LANGUE FRANCAISE"

La langue française a un lien très étroit avec la race. Elle en est l'expression la plus nette, la manifestation la plus haute. C'est dans le moule des mots propres à une langue que ceux qui la parlent, versent leurs idées, leurs affections, leur culte, leurs aspirations, leur histoire. C'est dire que le droit à la langue est fondé sur la constitution de l'homme, c'est donc un droit naturel.

Saint Thomas désigne par ce mot toute faculté morale prenant son point d'appui dans une tendance conforme aux principes de la nature et aux dictées de la raison.

Qu'y a-t-il de plus manifestement voulu par la nature et par Dieu, que le besoin de faire écho à la parole des ancêtres, d'aller chercher dans les replis de leurs âmes et sous la lettre de leurs annales ce qui les à fait eux-mêmes, ce qui fut leur force, leur valeur, leur orginalité, leur vertu, et de faire passer sur ses propres lèvres le souffle qui les a animés et la pensée dont ils ont vécu?

La langue appartien tellement au patrimoine de la race et à la substance de ses droits, que tous les peuples s'en sont montrés particulièrement jaloux, et que plusieurs d'entre-eux qui, par la force des choses, durent subir la perte, se font gloire aujourd'hui d'y revenir, et estiment leur sort lié et leur honneur associé à la résurection de l'idiome national.

Il n'y à rien de plus dramatique que l'histoire des persécutions exercées par le peuple conquerant contre notre belle langue française qui est aujourd'hui victime des plus rudes assauts, d'un côté, l'oppression brutale; de l'autre, l'héroïque résistance. La langue maternelle est le dernier asile où se réfugie la patrie mutilée. Et tant que cet asile peut faire sortir et monter vers Dieu une protestation vigoureuse, la nationalité n'est pas morte, on a pu raser ses frontières, demolir ses institutions, mais on a pas déraciné son âme.

L'âme de la nation canadienne est une âme qui est bien gardée et qui restera chez nos canadiens français aussi longtemps que Dieu sera avec nous pour nous secourir. On nous a persécuté, nous y avons résisté avec énergie; on nous persécute encore et nous résistons avec énergie; on veut nous faire subir d'autres persécutions et bien nous résisterons avec énergie et nous défenderons nos droits jusqu'à notre mort.

Quand la loi humaine, bien loin d'être naturelle, combat nos droits de race et de langue, elle se renie elle-même, elle abdique son autorité, elle sort de ses attributions. C'est là le crime qu'elle commet, c'est là le déshonneur qu'elle encourt, quand, pour dénationaliser toute une classe d'homme elle fait main basse sur l'éducation des enfants.

Dans l'ordre naturel où nous nous plaçons ici, l'éducation relève directement et immédiatement des parents. Spolier les parents de cette fonction, c'est violer le seuil auguste de la famille et envahir un territoire dont les pères de famille seuls, de par la loi de Dieu, sont les maitres. Serait-il juste d'interdire aux parents l'exercise du droit dont la nature les a investis, de transmettre à leurs enfants, par le moyen de l'école, l'héritage sacré de leur langue, ce serait se rendre coupable d'un attentat beaucoup plus grave, beaucoup plus insolent, beaucoup plus odieux que celui de violer un traité fait de main d'homme.

Cette action si cruelle se fait en Ontario et même on essaye de la commencer au Manitoba, car il y en a parmi les Anglais qui ont le courage de vouloir enlever le droit aux parents d'éduquer leurs enfants et de leur montrer la belle langue française. La seule manière de se défendre c'est avec une bonne méthode et avec la persévérance. Tout est là. Nous avons le droit de vivre: affirmons-le tout simplement, et prenons les moyens de le faire respecter. Et surtout ne nous contentons pas seulement de donner à ceux qui défendent notre langue de stériles sympathies. Cherchons l'occasion de les aider, elle ne sera jamais loin.

De cela, il n'y a pas lieu de s'alarmer inutilement: On a qu'à parler notre belle langue française de s'efforcer à les aider en leur procurant ce dont ils auraient le plus besoin dans la dure campagne qu'ils font en défendant notre langue et nos droits. Et n'oublions pas surtout le premier facteur de la lutte: la conservation de la vie des nôtres, par la bataille contre la mortalité infantile, par la résistance organisée contre tous les fléaux qui risquent de nous décimer.

La tempête est rude, mais nos pères ont vu de pires heures. Plus nous avons le sentiment du péril et plus l'instinct de résistance s'éveille. A cause de cela l'heure actuelle est, à certains égards, l'une des plus consolantes que nous avons vécues.

Le grand danger serait que nous laissions ces bons sentiments s'évaporer en paroles; que nous ne tirions pas de ce sursaut d'indignation et de fierté le principe d'action et le salut qu'il contient.

C'est contre quoi il faut surtout se prémunir; c'est à quoi nous aident avec les injures et les menaces de l'ennemi les conseils et la direction de ceux qui chez nous ont l'instinct profond des intérêts nationaux.

Profitons des uns et des autres. Il y en à qui ont le courage de vouloir abolir le français sous prétexte d'économie.

Ce prétexte d'économie a déjà empêché la traduction et l'impression de documents publics et importants, au parlement d'Ottawa, à la suite d'un rapport tendancieux d'un comité spécial présidé par M. Fred Cook, l'adjoint de l'imprimeur du Roi. Il servira de rechef au cours de la nouvelle tentative contre le français dans l'édition des débats.

Plusieurs députés de langue française, au courant de ce qui se prépare, sont près à mettre des bâtons dans les roues du prétendu projet d'économie; et l'ont croit que cette fois-ci du moins, les antifrançais, s'ils agissent, se cogneront le nez sur le mur. Il est de notre devoir d'encourager ces députés français afin qu'ils réussissent dans l'entreprise qu'ils vont faire.

L'attaque continue toujours avec plus d'acharnement même en Saskatchewan comme on verra dans les lignes ci-dessous. On demande d'abord au gouvernement provincial d'"amender la loi de l'instruction publique de façon à ce que tout enfant de la Saskatchewan acquière une connaissance pratique de la langue anglaise". Cela c'est le drapeau, la formule générale qui permettra de dire: Nous ne voulons que fournir aux enfants qui grandissent dans une province où l'anglais est la langue commune des affaires le moyen de s'assurer leur part de soleil... Mais voyez le deuxième texte, où l'on entre dans les détails d'application pratique. il réclame, celui-là, une mondification des réglements qui régissent la tenue des classes. "Tels qu'ils, (les règlements), existent à présent, dit la dépêche de Régina qui résume les délibérations de l'assemblée, une langue autre que l'anglais peut être enseignée dans l'école entre trois et quatre heures de l'après-midi L'association demande que le texte soit modifié pour dire que les langues autres que l'anglais pourront être enseignées dans les écoles **après quatre heures.**"

Voici une idée de nos persécuteurs qui voient qu'ils pourront mieux réussir a nous enlever le français complètement. Le truc n'est pas mal combiné. Pour tous les enfants qui veulent apprendre une autre langue que l'anglais, l'enseignement de cette langue—leur langue, dans la quasi-totalité des cas—appraitrait comme une effroyable retenue, comme une sorte de châtiment. Et puis dans les régions rurales, où les enfants sont un peu loin de l'école, combien pourront rester à la classe pour suivre cet enseignement supplémentaire? Et s'ils ont l'héroïsme de s'imposer ce curcroit de travail, de qu'elle attention seront-ils capables après tout l'effort de la journée? Ainsi, tout est calculé pour rendre inefficace, odieuse même, l'étude de tout autre langue que l'anglais—mais on se réserve en même temps le moyen de crier, par exemple. Nous ne proscrivons pas l'enseignement du français. Nous avons même pris la peine de stipuler dans notre voeu(ou dans les règlement qui en auront été le résultat, s'il aboutit) qu'une autre langue que l'anglais pourrait être enseignée dans les écoles. Il faut vraiment, pour oser vous plaindre, que vous soyez des extrémistes.. Voici comment les anglais nous traitent au Manitoba et en Saskatchewan. Notez du reste que la combinaison est parfaite. Au premier texte, au texte qui ne laisse pas clairement voir le pied du bouc, on a eu le soin d'aujouter ce voeu que "toutes les écoles élémentaires soient placées sous la direction (control) et l'inspection du gouvernement et qu'un régime d'instruction obligatoire efficace soit adopté. "On vise tout simplement à établir, au bénifice du gouvernement, un monopole de fait l'enseignement primaire. De cette façon on pourrait imposer à tous les petits enfants, même à ceux dont les parents seraient disposés à payer le double impôt pour assurer la libre formation de leurs enfants, le régime du bilinguisme possible... après quatre heures.

...L'attaque continue, la résistance continuera, parce qu'elle est le simple sursaut de l'instinct vital. Il y a cent cinquante ans que cela dure et, pour rappeler le mot de Vueillot, cent autres déjà dorment" dans les tombeaux qu'ils nous ont creusés."

UN CANADIEN.

AUX PARENTS D'Y VOIR

(Suite de la 1ère page)

donner à leurs enfants une instruction ne veulent pas.

Si l'école doit être le prolongement de la famille, l'instituteur le remplaçant des parents, il s'en suit aussi que pour les enfants de famille française l'école doit être à base française et l'instituteur doit leur donner une instruction à base française aussi.

Advenant le cas où l'école devient le prolongement d'une autre famille et que l'instituteur se en moins imaginaires, les vrais parents ont le droit de remener les commissaires et l'instituteur à l'ordre et d'exiger que l'école refait le remplaçant de parents plus devienne le vrai miroir de leur foyer. Ils ont plus que le droit, ils en ont le devoir.

Pour des parents canadiens français catholiques, vivant au milieu d'éléments protestants et anglais, ce devoir devient sacré, parce que l'expérience nous enseigne avec une triste éloquence que la langue est la fidèle gardienne de la foi et de la nationalité. S'ils le négligent, ils se rendent coupable pour le moins d'imprévoyance grave à l'égard de leur foi et de leur nationalité. Si les enfants s'anglicisent et si de fait ils perdent la foi, ils peuvent s'en considérer les causes.

Pour faire respecter ses droits il arrive bien souvent, surtout par le temps qui court, qu'il faille livrer bien des luttes, surmonter bien des obstacles. Mais quand c'est pour sa religion, pour sa famille et pour sa race qu'on lutte, on n'a pas le droit de reculer devant les difficultés.

Si les commissaires vous représentent mal, vous devez les ramener à la raison et exiger de toutes vos forces qu'ils respectent vos volontés. Vous devez aussi forcer l'instituteur à donner l'instruction que vous désirez pour vos enfants. Ces enfants sont à vous, vous payez pour les faire instruire et vous avez parfaitement droit, comme c'est de votre devoir, que votre argent ne soit pas dépensé dans un autre but et que votre volonté soit respectée.

Les parents, les adultes peuvent bien livrer des combats héroïques pour la conservation de leur langue, mais s'ils laissent angliciser l'école la défaite est certaine, l'heure seulement est retardée.

L'homme est ce qu'on l'a fait, si donc vous laissez l'école faire de vos enfants, des Anglais, des Canadiens de rien du tout, vous aurez donné le triste spectacle de famille française donnant à la nationalité française des petits anglais ou des riens.

Aux parents d'y voir

Joseph GREGOIRE.

AU CLUB "LE CANADA"

Dimanche dernier sous la présidence de son président, M. le Dr J. Benoit le club "Le Canada" continuait sa saison de soirées littéraires dramatiques et musicales par une causerie de M. A.-H. de Trémaudan sur "La Poésie Canadienne" accompagnée d'un programme récréatif des plus intéressants préparé par le président du Comité des Arts et de Littérature, M. J.-R. Zanettin.

Le programme musical qui suivit la causerie commença par un trio de piano par Mlle Andrée et MM. Jean et Alain de Trémaudan, élèves de Mme Delmarque. Chant "Il est bon, il est doux" par Mlle A. Patenaude, accompagnée un trio de mandolines exécuté par au trio de mandolines exécuté par Mlles M.-T. Coguillon, B. Desgagnés et Mme Delmarque, accompagné au piano par Mlle N. Desroche.

M. H.-B. Le Franc se contenta de déclamer, avec plus de talent que jamais, la "poésie en prose" d'Anonyme publiée par La Libre Parole d'il y a trois semaines "Priez".

—Communiqué.

LES VIVRES GAGNERONT LA GUERRE

Aidez à votre pays et à vous-même en cultivant les plaines fertiles de l'Ouest du Canada. La Compagnie du Pacific Canadien vous donne des avantages pour commencer. Les terres se vendent de $11.00 à $30.00 de l'acre; terre à culture jusqu'à $50.00 de l'acre; 20 ans pour payer. Prêt d'argent pour aider les settlers. Ayez les informations et listes de littérature de

ALLAN CAMERON, Surintendant-Gén. des Terres du C. P. R. 942, 1st St. East, CALGARY

— ou —

F. W. RUSSELL, Bureau 47, Agent des Terres du C.P.R., WINNIPEG

17—34

Demande d'application pour divorce

Avis est par la présente donné que Mary Clay Ewart, de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba fera application au Parlement du Canada a sa prochaine session d'un acte de divorce avec son mari, Allan Campbell Ewart, de la Cité de Winnipeg, avocat, pour adultère et désertion.

Daté à Winnipeg, dans la province de Manitoba, le 11ème jour de décembre A.D. 1917.

MARY CLAY EWART,

Par Hough, Campbell et Ferguson. Son avocat

22-25

LE BUREAU DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE DE L'EGLISE PRESBYTERIENNE DU CANADA

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au nom du Bureau de l'Eglise et du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Parlement du Canada à sa Session actuelle pour un Acte amendant le chapitre 97 des Statutsdu Canada passé dans la 46me année du règne de Victoria A. D. 1883 par lequel le bureau a été incorporé sous le nom de Bureau de Gérance du fonds de l'Eglise et des bâtisses du presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Manitoba et dans le Nord-Ouest, tel qu'amendé par le chapitre 180 des Statuts du Canada passé dans la troisième et quatrième années du règne de George V A. D. 1913 par lequel le nom du bureau avait changé à son nom présent et ses pouvoirs augmentés. Le dit amendement devant être en substance comme suit : Obtenir, tenir, hypothéquer, vendre ou de toute autre manière transiger avec la propriété meuble et immeuble par le Bureau des Home Missions et Social Service de l'Eglise Presbytérienne du Canada.

Date ce troisième jour d'Avril 1918.

WILLIAM MORTIMER CLARK.

Grey & Baird, 425 Confederation Life Building, Solicitors for the Applicant.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

THE MANITOBA TEMPERANCE ACT

TAKE NOTICE that the following applications for Licenses have been made, namely : — For druggists' retail licenses :

W. G. Lang, 115--117 Marion street, Norwood.

Walter A. Leslie, 233 Tache street, Norwood.

Robt. A. McRuer, 84 Provencher avenue, St. Boniface.

D. J. Mooney, drug store, at St. Vital.

Section 20 of "The Manitoba Temperance Act" provides as follows :

"20. Any ten or more ratepayers resident near the warehouse or store proposed to be licensed may object to the granting of any license for such warehouse or store, provided that, within three weeks after the last publication of notice of the application therefor, they cause written notice of their objection, stating the grounds thereof, to be filed in the Department of the Attorney-General and to be given to the applicant personally or by delivering it to any person at the premises proposed to be licensed, or by posting it up on such premises, but nothing herein contained shall be construed to relieve the chief inspector from inquiring into the particulars pertaining to and reporting fully upon each application."

And all persons wishing to oppose the granting of the aforesaid applications will govern themselves accordingly.

Dated at St. Boniface, this 17th day of April, 1918.

J. N. MACLEAN,
Chief Inspector
—24

ARTISANS

M. Adrien Potvin, a été nommé organisateur général des Artisans Canadiens Français pour le Manitoba et les provinces de l'Ouest.

Fanfare Laverendrye

La séance donnée hier soir au Collège de Saint-Boniface par la Fanfare Laverendrye au profit de l'Association d'Education a eu plein succès.

Le programme bien rempli a été exécuté avec une grande perfection et l'honorable juge Prendergast, président de l'Association a remercié en termes délicats, le président les membres de la Fanfare et tous les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours à cette oeuvre patriotique.

ECOLE PROVENCHER

Ce soir grand concert a l'école Provencher, à l'occasion du centenaire de l'arrivée de Mgr Provencher sur les bords de la Rivière Rouge.

Le programme est magnifique.

Assemblée de la Chambre de Commerce ce soir à l'Hôtel de Ville.

M. H... a acheté le restaurant de M. Catonnet, Avenue Provencher.

AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE

Le Consul Général de France au Canada recherche dans un intérêt de famille Madame Anthelme Planchet née Amélie Adrienne Chatlux.

Cette personne a habité Woodridge, Manitoba, avec ses trois enfants, jusqu'au 15 octobre 1915.

Vous nous obligerez si vous pouviez publier un communiqué dans votre estimable journal, avisant les personnes qui connaîtraient quelques renseignements sur cette famille de bien vouloir en informer l'Agence Consulaire de France, à Winnipeg.

J. H. BOURGOUIN,
Le gérant de l'Agence Consulaire.

Les biens des déserteurs et des insoumis

Au début de la séance du 6 mars, la Chambre française a adopté, sur le rapport de M. Maurice Brabant, une projet de loi de la désertion et l'insoumission dans [illegible] l'armée de terre.

La loi nouvelle autorise la saisie et la mise sous séquestre et, éventuellement, la confiscation et la vente, au profit de l'Etat, des biens des déserteurs et des insoumis contumax ou évadés; elle rend les coupables inaptes à recevoir aucun bien, soit par donation, soit par héritage.

LE CANADA FRANCAIS

IMPRESSIONS DE VOYAGE DE M. ALBERT LARRIEU

[illegible]

... traditions de la "fille ainée de l'Eglise!"

Je ne vous dirai pas comment les Canadiens-français s'acquittent de leur mission: le monde entier connait ce qu'un historien a si justement appelé le "miracle canadien."

Mais je voudrais que tous les Français de France connaissent mieux leurs frères du Canada: Ils méritent notre affection et notre admiration!

Car, depuis trois siècles, ils travaillent, ils luttent sans relâche pour assurer le triomphe du génie français sur le continent américain.

Ah! si mes compatriotes pouvaient vivre, comme moi, pendant quelques semaines, de cette bonne et douce vie canadienne qui a gardé le charme suranné mais délicieux de notre vie de province. S'ils pouvaient voir que tout ce qui touche le peuple français touche par contre coup, le coeur du peuple canadien. S'ils sentaient à quel point nos victoires les réjouissent et nos souffrances les peinent alors ils ne douteraient plus que Québec, c'est la Patrie, c'est la France!

J'espère qu'une des conséquences de cette guerre atroce sera de resserrer les liens qui unissent ces deux peuples qui ont la même foi, la même langue, les mêmes moeurs, les mêmes traditions.

J'espère aussi que bientôt les Canadiens et les Français ne seront plus des cousins qui se visitent de loin en loin, mais des frères qui auront appris à mieux se connaître à mieux s'aimer.

A. LARRIEU.

LE GENERALISSIME DES ARMEES ALLIEES

Le général Ferdinand Foch, "le plus grand stratégiste d'Europe", au dire du maréchal Joffre, est depuis quelques semaines le commandant suprême des armées alliées sur le front occidental. Ce qui veut dire que toute la ligne de feu qui s'étend de la Suisse à la mer est sous son contrôle que les cinq millions de soldats alliés sont sous ses ordres, qu'enfin, les Pétain, les Haig, les Pershing et peut-être les Diaz sont ses subordonnés. L'Allemagne avait son homme Hindenbourg; les Alliés ont maintenant le leur: Foch. Et c'est entre ces deux stratégistes que se livrera désormais la lutte pour la civilisation.

D'ORIGINE BASQUE

Le général Ferdinand Foch est né dans la petite ville de Tarbes située au pied des Pyrénées, d'une famille d'origine basque. En dépit l'assonance de son nom, le généralissime allié n'a rien d'alsacien encore moins d'allemand.

Si au moral le général Foch a plus d'un point de ressemblance avec le maréchal Joffre, il n'en va pas de même quant au physique. Comme le héros de la Marne, le généralissime allié est un artilleur très brillant aux écoles militaires qui vit le feu pour la première fois au siège de Paris et qui, enfin fut commandeur de Madagascar. Cependant que Joffre est gras, et grand, Foch est mince et de taille moyenne. [illegible]

BRILLANT STRATEGISTE

[illegible]

SA CARRIERE

Le général Ferdinand Foch est né le 2 octobre 1851, soit quatre ans avant le jour Joffre. [illegible]

Foux en cherchant à commander doit aussi chercher à obéir. L'obéissance est cependant un art difficile. C'est pourquoi il faut pour s'y plier une discipline mentale à la fois intelligente et souple. Parlant du commandant, voici ce qu'il écrit: "Un commandant doit être avant tout un homme de caractère tout en étant capable d'obéissance. La discipline implique une activité mentale, une activité de jugement et n'est pas simplement une question d'immobilité comme le silence dans les rangs. La discipline pour un commandant ne signifie pas uniquement l'exécution des ordres à temps, mais aussi la pénétration dans la pensée et les intentions de celui qui les donne et les moyens de les exécuter le mieux possible".

SES TROIS FORCES

Commentant la nomination du généralissime Foch, les journaux parisiens ont plus particulièrement insisté sur trois choses. En premier lieu on l'a félicité de posséder ce qu'on appelle "la vision de l'heure prochaine", en d'autres termes, la puissance de savoir non seulement ce que l'ennemi a fait, ce qui en somme est très facile, mais surtout ce que l'ennemi fera en coordonnant ses actions passées et en se mettant à sa place. C'est cette qualité qui le rendit si cher à Joffre à la bataille de la Marne et qui lui valut d'être nommé le plus grand stratégiste de l'Europe.

Son autre qualité est sa mémoire tenace et le dédain qu'il professe pour les détails. Il ne s'occupe que des décisions vitales laissant aux autres le soin d'exécuter celles de moindre importance. Cela toutefois ne l'empêche pas d'être au courant des détails les plus infimes.

Sa troisième qualité enfin est ce que le "Matin" appelle "la manière du kaiser". Comme on lui parlait de cela, le général Foch répondit qu'on ne pouvait gagner de batailles sans sacrifier d'hommes, mais que lui ne sacrifiait que des Allemands.

A LA MARNE

Au moment critique cependant, Foch n'hésite pas une seconde à mettre son dernier homme en jeu. Et c'est ce qu'il fit à la bataille de la Marne. Prenant le commandement de la division la plus proche, il en couvrit ses derrières et ensuite attaqua l'ennemi sur le flanc bien que toute son armée eut été mise en déroute. En même temps, il ordonnait à ces derniers soldats de retourner à l'attaque. C'est à cette occasion qu'il envoya au maréchal, le désormais fameux message: "Ma droite a été enfoncée. Ma gauche a été enfoncée. Conséquemment j'attaquerai avec tout ce qui me reste de centre".

BRILLANT EXPLOIT

C'est à quelques milles de Mondement où s'élève un rocher qui commande la vallée de la Marne. Le bombardement allemand faisait [illegible]

... avait pas une heure à perdre. Chaque vide devait être comblé.

Mais Foch ne se borna pas à la défensive. De temps en temps, il lança ses troupes à l'attaque. La bataille de Dixmude fut remarquable en ce sens que ce furent les Français qui allèrent attaquer les Allemands.

On s'accorde ... et Angleterre que le général Foch a sauvé les ports de la Manche, empêchant leur ... les Allemands d'établir leur ... entre ... l'Angleterre. [illegible]

L'YSER

[illegible]

FOCH A SES QUARTIERS

Toutes sortes de légendes courent sur le compte du général Foch. La plus répandue est certes celle qui veut que le généralissime des armées alliées se rende sur la première ligne de feu au plus intense de la bataille. Mais ces dires n'ont de poids qu'auprès des soldats. Ceux qui vivent dans l'entourage de Foch savent bien qu'ils sont faux.

Il y a quelque temps parut dans l'"Illustration" de Paris, un dessin à la plume représentant Foch à ses quartiers généraux. La chambre dans laquelle le généralissime travaille ne contient que quelques chaises et un téléphone. Tout à côté se trouve l'appareil de télégraphie. Le plus grand ordre règne partout. Sur le mur une carte géographique de la localité.

Le général Foch a les yeux gris, un nez camus, une moustache gris-fer, et un menton proéminent. Son geste favori est de caresser sa moustache ou de frotter sa tunique avec son crayon.

Le général Foch a écrit quelque part que la victoire était une chose de la volonté et qu'une armée n'était pas victorieuse par son matériel, mais bien par la volonté qui l'animait. De là sans doute, la confiance inébranlable qu'ont tous les alliés dans leur généralissime.

PETITES ANNONCES

A LOUER — Une maison de sept chambres, meublée ou non meublée. Possession immédiate. Locataires soigneux seulement. S'adresser 63, rue Masson, Saint-Boniface. 25

ON DEMANDE — Un jeune homme de 16 à 18 ans et deux jeunes filles pour travailler dans une manufacture. Travail facile et assuré pour toute l'année. S'adresser à **Marius & Co., 65, rue, De Lamorenie, Saint-Boniface.**

A LOUER—Une bonne maison moderne, No 15, rue Desautels, Saint-Boniface. S'adresser à Thomas Beaulieu au numéro ci-dessus. —23

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au public qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier tapisserie, calsomine, etc., etc., qui lui seront confiés. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No 172, rue Notre-Dame, Saint-Boniface, ou par téléphone M. 2229. 23

A VENDRE— [illegible] Cie, 27 Dumoulin, Saint-Boniface. 23

ON DEMANDE — [illegible] 27 Horace Norwood [illegible]

THEATRES

Walker — A partir du 9 mai, pour 3 jours et une matinée, le populaire "Otis Skinner" dans "Mister Antonio, Comédie de Booth Tarkington dans le quel il joue le rôle de Comaradomo un joueur d'orgue de barbarie. Il ne faut pas manquer de voir cela.

Orpheum — Lucile Cavanagh, danse. Marie Norsstrom, comédie musicale. Joveddah De Rajah, puissance occulte. Il répondra à toute question de l'auditoire. Paul Gordon et Ame Rica, bicycles, Margot Francois, acrobaties. Comédies et vues animées.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.